



Cégep **André-Laurendeau**

---

## **Politique du Carrefour de l'information et des médias**

---

*Politique adoptée au conseil d'administration le 13 juin 2007*

*Politique révisée le 10 juin 2017 [TEST]*

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE .....	1
1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE .....	1
2. MANDAT .....	1
3. MISSION .....	1
4. VALEURS.....	2
5. RESPONSABILITÉS .....	2
6. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION .....	3

**Note :** Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner des personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

## **PRÉAMBULE**

La présente politique vise à définir le rôle du Carrefour de l'information et des médias au sein de la communauté collégiale du Cégep André-Laurendeau et à déterminer les paramètres de l'offre de services. Elle guide aussi le Carrefour dans la réalisation de sa mission et aide le personnel qui y œuvre dans la prise de décisions.

Le Carrefour de l'information et des médias est un service essentiel à la réalisation de la mission et du projet éducatif du Cégep André-Laurendeau. Il s'inscrit aussi pleinement dans la réalisation du Plan stratégique du Cégep. Le Carrefour participe à l'amélioration des compétences et à l'autonomie des étudiants et au soutien des enseignants. Il met à la disposition de la communauté collégiale l'expertise et les ressources informationnelles et matérielles nécessaires aux activités d'enseignement et d'apprentissage.

## **1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE**

Par l'adoption et l'application de la présente politique, le Cégep André-Laurendeau veut :

- 1.1. Faire en sorte que le carrefour soit tout entier voué à la mission du cégep;
- 1.2. Que le Carrefour soit en mesure d'offrir des services de qualité à la communauté collégiale;
- 1.3. Que le Carrefour devienne le lieu où se rencontrent l'information, l'apprentissage et les technologies;
- 1.4. Que le Carrefour devienne un milieu novateur et mobilisateur au sein de l'institution;
- 1.5. Que le Carrefour devienne un lieu de travail stimulant propice au développement professionnel et intellectuel.

## **2. MANDAT**

Le mandat du Carrefour de l'information et des médias est de fournir à la communauté collégiale les ressources et les services nécessaires à l'enseignement et à l'apprentissage.

## **3. MISSION**

- 3.1. Mettre au service des usagers l'expertise et les ressources nécessaires afin de les orienter dans l'utilisation et l'exploitation des ressources documentaires, informationnelles et médiatiques;
- 3.2. Développer et maintenir un ensemble de ressources documentaires et informationnelles qui répondent aux besoins des programmes d'enseignement et aux besoins de la communauté collégiale;
- 3.3. Favoriser l'accès le plus large possible à l'information et aux médias;

- 3.4. Rendre disponibles et entretenir les équipements nécessaires au bon fonctionnement des activités d'enseignements et d'apprentissage;
- 3.5. Offrir un environnement propice à l'étude, à la recherche et à la production intellectuelle;
- 3.6. Former les usagers à la recherche et au traitement de l'information et développer des services visant l'intégration des compétences informationnelles et communicationnelles;
- 3.7. Sous la responsabilité du secrétaire général du Cégep, traiter et héberger les archives institutionnelles;
- 3.8. Fournir le support nécessaire afin que le Centre de documentation collégiale puisse remplir sa mission;
- 3.9. Supporter les services d'aides aux étudiants du Cégep;
- 3.10. Contribuer au rayonnement du Cégep.

## 4. VALEURS

Le Carrefour souscrit entièrement au principe de liberté intellectuelle tel que soutenu par la Canadian Library Association.<sup>1</sup> Le respect de ce principe implique que le Carrefour garantit et facilite l'accès à toutes les formes de savoirs, d'idées ou de connaissances, cela même si elles sont à contre-courant des valeurs généralement acceptées par la société. À cette fin, le Carrefour favorisera l'achat ou l'accès à des documents ou informations qui expriment une variété de points de vue différents.

## 5. RESPONSABILITÉS

### 5.1 Direction des études

La Direction des études, en collaboration avec les groupes et instances concernés, voit à l'élaboration des programmes d'activités et à l'élaboration des outils propres à ces programmes et fournit l'assistance nécessaire pour l'application de cette politique. Elle est également responsable de la promotion de cette politique et de son évaluation. La Direction des études est aussi responsable de la dotation en ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à l'application de cette politique. Elle veille à ce que le Carrefour de l'information et des médias soit un soutien actif à l'enseignement et à l'apprentissage.

### 5.2 Carrefour de l'information et des médias

C'est le coordonnateur qui concrétise l'application de la politique du Carrefour avec chacun des employés qui y œuvre. Il doit notamment :

- Voir à la gestion courante des activités;

---

<sup>1</sup> [http://www.cla.ca/AM/Template.cfm?Section=Position\\_Statements&Template=/CM/ContentDisplay.cfm&ContentID=3047](http://www.cla.ca/AM/Template.cfm?Section=Position_Statements&Template=/CM/ContentDisplay.cfm&ContentID=3047)

- Mettre en œuvre des activités de formation et d'animation;
- S'assurer que les usagers y trouvent un lieu propice à l'apprentissage;
- S'assurer que les usagers puissent trouver des ressources documentaires, médiatiques et informationnelles de qualité pour mener à bien leurs études et favoriser leur développement intellectuel;
- Collaborer avec les partenaires du milieu pour développer la collection et dans la sélection des ressources informationnelles;
- Collaborer avec les services dans le choix des équipements et des technologies de l'information et de la communication;
- Définir et appliquer les procédures de gestion;
- Faire connaître les règles d'utilisation du Carrefour;
- Faire la promotion des services offerts auprès de la communauté collégiale.

### 5.3 Usagers

Les usagers ont la responsabilité de respecter les règles et procédures du Carrefour. Les départements, les programmes et les services du Cégep ont la responsabilité d'aider à identifier les ressources informationnelles et médiatiques nécessaires à l'enseignement et à l'apprentissage.

## 6. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration. La politique s'applique dans sa formulation actuelle, et elle sera révisée tous les 5 ans.